BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1863

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

340 452 366 RCS Paris.
CONCOURS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 14287485.00 EUR.
Adresse : 7, rue de l'Amiral D'Estaing, 75116 Paris.
Précédent propriétaire : 401 214 614 RCS Paris. **LES VIGNES.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CONCOURS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 7 rue de l'Amiral D'Estaing 75116 Paris Capital : 14287485.00 EUR Numéro unique d'identification : 340452366 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : LES VIGNES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 7 rue de l'Amiral D'Estaing 75116 Paris Capital : 37000.00 EUR Numéro unique d'identification : 401214614 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 5681167.00 EUR - passif de 1055644.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La Société Absorbante détenant préalablement à la signature du présent traité de fusion l'intégralité des parts sociales représentant le capital social et les droits de vote de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de la Fusion, il ne pourra être procédé à l'échange des parts sociales de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura pas lieu d'établir de rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur nette des actifs apportés par la Société Absorbée et la valeur comptable d'inscription des titres de la Société Absorbée dans les livres de la Société Absorbante constituera le boni de fusion qui sera affecté conformément à la règlementation en vigueur. Celui-ci sera déterminé comme suit : MONTANTS : Actif Net apporté : 4.625.523 euros Valeur Nette Comptable des titres de la Société Absorbée dans les comptes de la Société Absorbante : 2.869.640 euros Soit un boni de fusion 1.755.883 euros. . Date du projet commun de fusion : 10.04.2024. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CONCOURS : 11.04.2024 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société LES VIGNES : 11.04.2024 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..